

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 38
Hebdos de la Mauricie

Projet de contournement de la ville de La Tuque, route 155

DEBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 3 MAI 2004

Québec, le 19 avril 2004 - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de madame Jocelyne Beaudet, présidente, et de messieurs Louis Déryger et Michel Mercier, commissaires, entreprend la première partie de l'audience publique sur le *projet de contournement de la ville de La Tuque, route 155* par le ministère des Transports. L'audience publique débutera le **lundi 3 mai 2004 à 19 heures** et se tiendra au sous-sol de l'Église Marie-Médiatrice située au 770, rue Réal à La Tuque. Les séances se poursuivront les jours suivants selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le **mardi 1^{er} juin 2004**, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, organisme, groupe ou municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour remplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 19 août 2004, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour le rendre public.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de La Tuque, 575, rue Saint-Eugène ;
- Complexe culturel Félix-Leclerc, hall d'entrée, 725, boulevard Ducharme.

Les documents déposés lors de l'audience publique, dont les transcriptions des séances publiques, seront accessibles dans les centres de consultation mentionnés précédemment. Vous pouvez également consulter l'information sur le projet dans le site Internet du BAPE à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca.

LE PROJET

Le ministère des Transports propose de construire une voie de contournement à l'est du secteur urbain de La Tuque. La voie de contournement comporterait une emprise de 40 m sur une longueur de 12,5 km. Elle débiterait à environ 700 m au sud de la limite du périmètre d'urbanisation de la ville, avant de bifurquer à l'intérieur des terres, côté est, en longeant les vallées. Le promoteur prévoit construire entre autres une voie auxiliaire pour véhicules lents en direction sud, un pont au-dessus du chemin Wayagamack et de la Petite rivière Bostonnais ainsi qu'un viaduc sous la voie ferrée du Canadien National. Les travaux se dérouleraient de 2005 à 2008. Le coût total du projet est estimé à 18,5 M\$.

Si vous désirez obtenir de l'information supplémentaire vous pouvez communiquer avec madame Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec madame Louise Bourdages, conseillère en communication, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : latuque@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Louise Bourdages
Conseillère en communication
(418) 643-7447, poste 532 ou 1 800 463-4732
latuque@bape.gouv.qc.ca